

Liste des documents à fournir pour obtenir une autorisation d'occupation pour la Toussaint 2023 (du 26 octobre au 04 novembre 2023)

- Une demande sur papier libre portant les mentions suivantes : nom, prénom, adresse, téléphone et en précisant le ou les cimetièr(e)s sollicité(s) ;
- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité ;
- *Pour les commerçants* : un extrait original d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois sur papier tramé ;
- *Pour les producteurs* : une attestation délivrée par le service départemental agricole ou le maire du lieu où sont situés les terrains exploités, mentionnant la qualité de producteur ainsi que l'attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle de l'année en cours mentionnant l'activité, le lieu d'exercice (marché ou voie publique) et les dates de validité.